

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2142

3 novembre 2009

### SOMMAIRE

Alysa Finance Holding S.A. ....	102771	Funs Plus S.A. ....	102816
Athis .....	102814	Galim Holding S.A. ....	102814
Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l. .	102808	Gorio S.A. ....	102782
Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l. ....	102782	Gravina S.A. ....	102812
Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l. .....	102808	Hauck & Aufhäuser Alternative Invest- ments Services S.A. ....	102814
Baroo Energy Holding S.A. ....	102775	Hesse Newman Fund SICAV-FIS .....	102777
BBYNESS Company .....	102808	Il Castello Dei Tre Ceri S.A. ....	102781
Beaumanière S.A. ....	102813	Immoscout S.à r.l. ....	102816
Beaumanière S.A. ....	102812	Immo-Style S.A. ....	102771
BELGACOM Invest Sàrl .....	102778	Inada S.à r.l. ....	102809
Belgravia European Properties Holding 1 .....	102782	Institution de Participation Industrielle, s.à r.l. ....	102802
Belgravia European Properties Holding 2 .....	102815	International Gears Company .....	102813
Canford Holding S.A. ....	102775	Intralot Luxembourg S.A. ....	102781
Carpets and International Textiles S.A. .	102774	Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l. ....	102782
C.B.I. Finance International S.A. ....	102816	Ligiol S.à r.l. ....	102805
Chanuka S.A. ....	102812	Madame Ledin et fils S.à r.l. ....	102813
Converter Technologies Luxembourg s.a r.l. ....	102811	Medical Protein Holding S.A. ....	102812
Creacom S.A. ....	102783	MEP S.à r.l. ....	102783
Credit Suisse Tower Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	102811	Mercedes-Benz Luxembourg S.A. ....	102815
Credit Suisse Westferry Investments (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	102813	Morsa Capital S.A. ....	102772
Delta Luxembourg International S.A. ...	102815	Nexus International S.A. ....	102772
EPF Holdings 21 S.à r.l. ....	102813	P.I.N. S.A. ....	102800
EPF Holdings 22 S.à r.l. ....	102811	Polytech Systems S.A. ....	102783
EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l. ....	102810	Sartene Holding SA .....	102771
Erica .....	102774	S.C.I. Immotecte .....	102806
Estates S.A. ....	102770	Selector Management Fund .....	102774
Fauveluxe S.à r.l. ....	102815	Servidis S.A. ....	102812
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services .....	102770	Sipe S.A. ....	102773
		Swicorp International Holdings S.A. ....	102810
		Texanox Lux S.A. ....	102815
		Unicorn Investment Sicav .....	102775
		Univest IV .....	102811
		Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ..	102772

**FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société FRUYTIER GROUP PURCHASE SALES AND SERVICES qui se tiendra le 19 novembre 2009 à 9.00 heures au siège social, Duerfstrooss 17 à 9647 Doncols, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la société.
2. Lecture et approbation du rapport du réviseur d'entreprise portant sur l'exercice clos au 31.12.2008.
3. Approbation des comptes annuels au 31.12.2008.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à accorder aux administrateurs et au réviseur d'entreprise pour l'exercice écoulé.
6. Nomination et confirmation des mandats d'administrateurs et du réviseur d'entreprise.

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société FRUYTIER GROUP PURCHASE SALES AND SERVICES qui se tiendra le 19 novembre 2009 à 11.00 heures en l'étude du Notaire Elvinger, 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-) à deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 2.531.000,-) par l'émission de maximum quatre mille neuf cent vingt (4.920) nouvelles actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
2. Suppression du droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital susvisée à la première résolution.
3. Souscription et paiement.
4. Modification des statuts afin de permettre au conseil d'administration d'augmenter le capital de la société dans le cadre du capital autorisé.
5. Modification des pouvoirs visés à l'article 6 des statuts.
6. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009132883/801163/34.

**Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2007/12/01 (an aggregate nominal amount of EUR 2,625,000 represented by 21 notes of EUR 125,000 each has been issued), 2007/12/02 (an aggregate nominal amount of EUR 2,375,000 represented by 19 notes of EUR 125,000 each has been issued) and 2007/12/03 (an aggregate nominal amount of EUR 2,500,000 represented by 20 notes of EUR 125,000 each has been issued) of the Issuer are invited to attend a

**GENERAL MEETING**

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on *December 17, 2009* at 9 a.m., in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Report from the board on the most important actions and decisions made or taken or contemplated to be made or taken by the Issuer or the Target Companies in relation to the Securitized Assets, and in particular regarding an offer for the sale of the Securitized Assets or the shares of the target companies.
2. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
3. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to the Compartments shall be held at 10 a.m. on December 31, 2009 at the registered

office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders, shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which the Noteholders intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholder and shall be blocked until January 10, 2010.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

*For the board of directors*

Benoît de Froidmont

Référence de publication: 2009135834/9534/33.

---

**Alysa Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.102.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu le lundi 23 novembre 2009 à 15.00 heures à Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
2. Transfert du siège social;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009135491/34/16.

---

**Sartene Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.090.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi 19 novembre 2009 à 10.00 hrs au siège social de la société à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, avec

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Distribution d'un dividende;
5. Décharge à donner aux organes de la société;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009135870/832/19.

---

**Immo-Style S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.477.

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

102772

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

du vendredi 20 novembre 2009 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2008;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

*Le Commissaire aux Comptes.*

Référence de publication: 2009135871/780/19.

---

**Morsa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to a second

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Monday, *December 7, 2009* at 11 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

*Agenda:*

Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on September 14, 2009, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009135873/29/17.

---

**Nexus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 7 décembre 2009 à 14.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 17 septembre 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009135875/29/18.

---

**Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les actionnaires de la Société sont priés d'assister à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la Société le vendredi 20 novembre 2009 à 16 heures avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- a. Augmentation du montant du capital autorisé à concurrence d'un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-), lequel sera porté de la somme actuelle de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la somme de quatre-vingts millions d'euros (EUR 80.000.000,-), et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société ;
- b. Renouvellement, pour une période de 5 ans, de l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé, laquelle sera alors valable jusqu'en 2014, et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société ;
- c. Augmentation en une fois par un apport en numéraire du capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix millions six cent trente huit mille sept cent trente euros (EUR 10.638.730,-) pour porter le capital social de son montant actuel de trente sept millions huit mille cinq cent vingt euros (EUR 37.008.520,-) à la somme de quarante-sept millions six cent quarante-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 47.647.250,-) par l'émission d'un million soixante-trois mille huit cent soixante-treize (1.063.873) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, émises avec une prime d'émission de quarante-six centimes d'euros (EUR 0,46) par action, soit une prime d'émission totale de quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-un euros et cinquante-huit centimes (EUR 489.381,58), et modification subséquente des dispositions de l'article 5 des statuts de la Société ;
- d. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires de la Société quant à l'émission des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée au point (c) de l'ordre du jour ;
- e. Admission de l'actionnaire commandité, CAISSE AUCHAN ITALIE, une société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à 1000 Bruxelles, rue des quatre bras, 6, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0879.996.173, à la souscription de la totalité des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée au point (c) de l'ordre du jour ;
- f. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au deuxième vendredi du mois d'avril à 15.00 heures, et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société ;
- g. Attribution d'un pouvoir individuel à Monsieur Laurent Fisch et/ou Monsieur Michel Molitor et/ou Monsieur Olivier Gaston-Braud et/ou Mademoiselle Stéphanie Juan, juristes, demeurant tous les quatre professionnellement à L-2673 Luxembourg, rue Sainte-Zithe, 8, chacun avec pouvoirs de substitution, aux fins de faire constater devant notaire au nom et pour le compte des actionnaires de la Société l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus, ainsi que pour procéder aux modifications nécessaires des articles 5 et 15 des statuts de la Société ;
- h. Divers.

*Le Gérant.*

Référence de publication: 2009135876/321/43.

**Sipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Messieurs les Obligataires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

des Obligataires qui se tiendra le 12 novembre 2009 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Paiement du coupon annuel échu au 1<sup>er</sup> septembre 2009 de l'emprunt obligataire privé ARTA GRAFICA LUXE S.A. 2002-2012 de EUR 4.000.000,-;
2. Echange d'Obligations au porteur «ARTA GRAFICA LUXE S.A. - EUR 4.000.000,- 5% - 2002-2012» et «ARTA GRAFICA LUXE S.A. - EUR 4.000.000,- 5% - 2005-2015» contre des Obligations «SIPE S.A. - EUR 2.000.000,- 5% - 2009-2012» et «SIPE S.A. - EUR 4.000.000,- 5% - 2010-2015» aux prochaines échéances de coupons;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009130787/565/17.

**Carpintex, Carpets and International Textiles S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.816.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 17 novembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009131492/755/19.

**Erica, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.633.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 novembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009132072/534/16.

**Selecter Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SELECTOR MANAGEMENT FUND (the "Company") to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held in [the office of the Notary Paul Bettingen] on November 12, 2009 at 15.00 (CET) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1470 Luxembourg, 69, Route d'Esch to L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes and subsequent amendment of articles 2 and 24 of the Articles of Incorporation.
2. Amendment of articles 7 and 11 of the Articles of Incorporation that will exclude the possibility for investors to subscribe and request shares to be in bearer form. Moreover shareholders will no longer have the possibility to request their shares to be produced in the form of physical certificates representing such shares.
3. Appointment of Mr Jean-Philippe Claessens as additional director of the Company.

The new text of the Articles of Incorporation will be made available at the registered office of the company during normal business hours.

The Shareholders are advised that a quorum of fifty per cent of the shares must be present in person or represented at the meeting and the resolutions must be passed by two thirds of those present or represented.

In case of lack of quorum at the first extraordinary general meeting, a second meeting will be convened at the same address with the same agenda, at which decision may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the shares present or represented.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2009132839/755/25.

---

**Canford Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 16.805.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra, le 12 novembre 2009 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2009.
3. Affectation des résultats au 31 mars 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009132081/29/16.

---

**Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.953.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 12 novembre 2009 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009132836/795/15.

---

**Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

---

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la Société qui se tiendra le 12 novembre 2009 à 11:00 (heure de Luxembourg) au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (l' "Assemblée Générale Extraordinaire"), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") de manière à lire ce qui suit:  
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et tout autre actif éligible en vertu de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.»
2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Pour autant que la législation en vigueur le permette, le Conseil d'Administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-duché du Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Modification de l'article 8 des Statuts afin d'insérer un nouveau paragraphe entre le septième et huitième paragraphe qui sera rédigé ainsi qu'il suit:  
«Le Conseil d'Administration pourra fixer, dans le cadre autorisé par la loi et conformément aux règles stipulées dans les documents de vente des actions de la Société, les conditions applicables au transfert d'actions nominatives, en ce compris l'appropriation de certains montants résultant de fractions.»
4. Modification du deuxième paragraphe de l'article 12 des Statuts de manière à lire ce qui suit:  
«Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par des commissions. Il appartient au Conseil d'Administration de préciser dans les documents de vente de la Société les délais et modalités de paiement du prix de souscription.»
5. Modification de l'article 12 des Statuts afin d'insérer un nouveau paragraphe entre le deuxième et le troisième paragraphe qui sera rédigé ainsi qu'il suit:  
«Le Prix de souscription (non compris les commissions fixées par les documents de vente) peut, sur approbation du Conseil d'Administration et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport spécial à émettre par le réviseur de la Société, être payé par apport à la Société de tout avoir accepté par le Conseil d'Administration et conforme à la politique d'investissement et aux règles d'investissements de la Société.»
6. Modification de l'article 12 des Statuts afin d'insérer deux nouveaux paragraphes entre le cinquième et le sixième paragraphe qui seront rédigés ainsi qu'il suit:  
«La Société a le droit, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe lesquelles de ses actions (sous réserve de l'approbation par l'actionnaire) par un paiement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire de valeurs du portefeuille de la classe concernée dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'Article 11) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste, sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe concernée, et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société.  
Le Conseil d'Administration peut autoriser la révocabilité de tout ordre de rachat sans toutefois pouvoir autoriser que cette révocation intervienne au-delà du dernier jour ouvrable bancaire précédant la date d'évaluation.»
7. Modification de la première phrase du dixième paragraphe de l'article 12 des Statuts de manière à lire ce qui suit:  
«Le Conseil d'Administration peut autoriser chaque actionnaire à demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment.»
8. Modification de la première phrase de l'article 15 des Statuts de manière à lire ce qui suit:  
«A partir de l'année 2010, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg, au siège social de la société ou tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 décembre à 12:00 heures.»
9. Modification de la première phrase de l'article 20 des Statuts de manière à lire ce qui suit:  
«Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.»
10. Modification de l'article 23 des Statuts afin de supprimer la dernière phrase. L'article 23 aurait donc la teneur suivante :  
«La société sera engagée par la signature de deux administrateurs ou par celle d'un directeur ou fondé de pouvoir autorisé à cet effet, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.»

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra valablement délibérer et voter que si 50% au moins du capital de la Société sont présents ou représentés et les décisions, pour être valablement prises, devront être prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée le 21 décembre 2009 à 11:00 heures (heure de Luxembourg) au même endroit et ne sera plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Les actionnaires qui sont dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de compléter et de signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 10 novembre 2009 à l'attention de Mme Parmentier Céline.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés d'en informer le siège social (+352.47.67.65.08) au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée.

La procuration reste valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée si le quorum de présence n'était pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire.

Référence de publication: 2009132840/755/79.

**Hesse Newman Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.777.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Sonia MILOCHE, employee, with professional address in Esch/Alzette, Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

"Hesse Newman Fondsmanagement GmbH", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of Germany, established and having its registered office at Gorch-Fock-Wall 3, D-20354 Hamburg (Germany),

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given 9 September 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "HESSE NEWMAN FUND SICAV-FIS", an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) in the form of a "société anonyme", established and having its registered office at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 141777, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 24 September 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2443 on 07 October 2008. The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 30 October 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2777 on 18 November 2008.

II.- That the subscribed share capital of the Company is represented by three hundred and ten (310) shares with no par value, entirely paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "HESSE NEWMAN FUND SICAV-FIS", prenamed and declares in that respect to approve the semi-annual report of the Company as per 30 September 2009.

IV.- That the principal has acquired all the shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the liquidated Company "HESSE NEWMAN FUND SICAV-FIS", 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

VIII.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sonia MILOCHE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de :

" Hesse Newman Fondsmanagement GmbH " une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois allemandes, établie et ayant son siège social à Gorch-Fock-Wall 3, D-20354 Hambourg (Allemagne), ci-après dénommée: " le mandant ",

en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2009 laquelle procuration, après avoir été signée " ne varietur " par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société " HESSE NEWMAN FUND SICAV-FIS ", société anonyme ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, établie et ayant son siège social au 69 route d'Esch, établie et ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141777, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2443 du 07 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2777 du 18 novembre 2008.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, libérées intégralement.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société " HESSE NEWMAN FUND SICAV-FIS ", prédésignée et déclare a cet effet approuver le rapport semi-annuel de la Société arrêté au 30 septembre 2009.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au Réviseur d'entreprises de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société dissoute " HESSE NEWMAN FUND SICAV-FIS ", 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : S. MILOCHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2009. Relation : EAC/2009/12640. - Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009135085/100.

(090163649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**BELGACOM Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of October,  
Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Appeares:

Belgacom S.A., a société anonyme de droit public belge, having its registered office at 27, Boulevard Albert II, B-1030 Brussels, Belgium, registered with the Banque-Carrefour des Entreprises under number 0202.239.951,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig,  
by virtue of a proxy under private seal, signed in Brussels, Belgium, on 20 October 2009.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Belgacom Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 97 152, incorporated pursuant to a notarial deed on 21 November 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 16 December 2003, number 1335 (hereinafter the "Company") the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 July 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 18 September 2009, number 1808 and representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to decrease the entirely paid-in share capital of the Company from its current amount of six billion twelve thousand five hundred euro (EUR 6,000,012,500) by an amount of three billion nine hundred nineteen million five hundred thousand euro (EUR 3,919,500,000) down to an amount of two billion eighty million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,080,512,500) represented by twenty million eight hundred five thousand one hundred twenty-five (20,805,125) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company makes such decrease of its share capital in kind consisting in the cancelation of thirty-nine million one hundred ninety-five thousand (39,195,000) shares of the Company and in the reimbursement in kind of assets of a total value of three billion nine hundred nineteen million five hundred thousand euro (EUR 3,919,500,000) to its sole shareholder, namely Belgacom S.A., prenamed.

Such reimbursement in kind consists of the reimbursement of seventy-five percent (75%) (i.e. two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares without indication of a nominal value) that the Company holds in the share capital of Belgacom Mobile S.A., a société anonyme de droit belge having its registered office at 27, Boulevard Albert II, B-1030 Brussels, Belgium, registered with the Banque-Carrefour des Entreprises under number 0453.918.428, which will be transferred within the scope of the capital decrease to Belgacom S.A..

The value at which the reimbursement is made was approved by the Board of Managers of the Company on 21 August 2009 and confirmed in the Board of Managers' report dated 20 October 2009.

The conclusion of the report is the following:

« Sur la base du travail d'évaluation accompli et tel que décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous permette de penser que la valeur de la diminution du capital social de la Société ne corresponde pas au moins en nombre et en valeur aux 2.250.000 actions de Belgacom Mobile S.A. sans indication de valeur nominale. Le montant total de la diminution de capital entièrement libéré est de EUR 3.919.500.000. »

The said report shall remain attached hereto.

The Company, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner of the reimbursed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to its sole shareholder, namely Belgacom S.A.;

- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by the Company in Belgacom Mobile S.A.; and

\* the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges.

If supplementary formalities are required in order to implement the reimbursement of the shares, the Company, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

The sole shareholder further resolves to grant special individual power to any manager of the Company to proceed to the repayment to the shareholder and to take any required or useful steps within this context.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at two billion eighty million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,080,512,500) represented by twenty million eight hundred five thousand one hundred twenty-five (20,805,125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,  
comparaît

Belgacom S.A., une société anonyme de droit public belge, ayant son siège social à 27, Boulevard Albert II, B -1030 Bruxelles, Belgique, enregistrée au Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0202.239.951,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bruxelles, Belgique, en date du 20 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de Belgacom Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.152, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 décembre 2003, numéro 1335 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2009, numéro 1808, et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de réduire le capital social entièrement libéré de la Société de son montant actuel de six milliards douze mille cinq cents euros (EUR 6.000.012.500) par un montant de trois milliards neuf cent dix-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 3.919.500.000) jusqu'à un montant de deux milliards quatre-vingt millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.080.512.500) représenté par vingt millions huit cent cinq mille cent vingt-cinq (20.805.125) parts sociales ayant une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

La Société accomplit cette diminution de son capital social en nature en annulant trente-neuf millions cent quatre-vingt-quinze mille (39.195.000) parts sociales de la Société et en faisant un remboursement en nature d'une valeur de trois milliards neuf cent dix-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 3.919.500.000) à son associée unique, Belgacom S.A., prénommé.

Ledit remboursement en nature consiste en un remboursement de soixante-quinze pour cent (75%) (i.e. deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions sans indication de valeur nominale) que la Société détient dans le capital social de Belgacom Mobile S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à 27, boulevard Albert II, B-1030 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0453.918.428, et qui seront transférées à Belgacom S.A.

La valeur de cette diminution de capital en nature a été approuvée par le conseil de gérance de la Société en date du 21 août 2009 et confirmée dans un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 20 octobre.

La conclusion du rapport est la suivante:

« Sur la base du travail d'évaluation accompli et tel que décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous permette de penser que la valeur de la diminution du capital social de la Société ne corresponde pas au moins en nombre et en valeur aux 2.250.000 actions de Belgacom Mobile S.A. sans indication de valeur nominale. Le montant total de la diminution de capital entièrement libéré est de EUR 3.919.500.000. »

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

La Société, agissant par son représentant, déclare que:

- elle est la seule détentrice des actions remboursées et a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à son associé unique, Belgacom S.A., prénommée;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par la Société dans Belgacom Mobile S.A.; et
- les actions remboursées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, la Société, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

L'associée unique décide par ailleurs de donner pouvoir spécial et individuel à tout gérant de la Société pour procéder au remboursement à l'associé unique et d'effectuer toutes démarches requises et nécessaires à cet effet.

## Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital.** Le capital de la Société est fixé à deux milliards quatre-vingt millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.080.512.500) représenté par vingt millions huit cent cinq mille cent vingt-cinq (20.805.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC / 2009 / 44457 - Reçu soixante quinze euros, € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

Coût de cette expédition:

Timbres:	8,00 €
Rôles:	7,44 €
	<hr/>
	15,44 €

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009134401/147.

(090165816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1885 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.234.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

*Intralot Luxembourg S.A.*

*Manacor (Luxembourg) S.A.*

*Administrateur de catégorie B*

*Signatures*

Référence de publication: 2009133566/15.

(090160467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Il Castello Dei Tre Ceri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 73.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2009133542/11.

(090160903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Gorio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.943.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009133543/12.

(090160581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Belgravia European Properties Holding 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133544/11.

(090160470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.285.

## EXTRAIT

Par les résolutions du 16 octobre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Mark Hatherly de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société et de M. Mark Dunstan de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société.
- de nommer avec effet immédiat la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en tant que gérant unique de la société pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009133577/20.

(090160986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133567/10.

(090160469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Polytech Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 72.051.

Le Bilan au 31 décembre 2008 est enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 octobre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009133557/11.

(090160497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Creacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 76.227.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009133554/10.

(090160493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.985.400,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.163.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Permira Europe II L.P. 1, a limited partnership formed under the laws of England, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, Channel Islands, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Séverine Michel, private employee, with professional address at 282 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 September 2009;
2. Permira Europe II L.P. 2, a limited partnership formed under the laws of England, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, Channel Islands, acting by its general partner Permira Europe II Managers LP., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 September 2009;
3. Permira Europe II C.V.3, a limited partnership formed under the laws of the Netherlands, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Severine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 September 2009;
4. Permira Europe II C.V.4, a limited partnership formed under the laws of the Netherlands, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 September 2009;
5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, a limited partnership formed under the laws of England, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, Channel Islands, acting by its manager Permira (Europe) Limited, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 September 2009;
6. Schroder Ventures Investments Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, Channel Islands acting by its nominee, SV (nominees) Limited, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 17 September 2009;
7. PAI Europe IV A FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

8. PAI Europe IV B FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

12. PAI Europe IV C FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

14. PAI Europe IV D FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, acting by its management company PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris on 16 September 2009;

16. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12399, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, KY1-9002, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 16 September 2009;

17. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12789, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, KY1-9002, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Severine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 16 September 2009;

18 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12790, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, KY1-9002, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Severine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 16 September 2009;

19 CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a limited partnership formed under the laws of the State Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication

number 010243936-3394703, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623, here represented by Severine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 16 September 2009;

20. CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12788, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organized under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 16 September 2009;

21. CORAL FEEDER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number LP. 635 (the "Subscriber"), here represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 16 September 2009;

22. JESÚS MARÍA DOMÍNGUEZ RODRÍGUEZ, a national of Spain, domiciled at Balandro, 40, 8, Madrid, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 September 2009;

23. JOSÉ FRANCISCO PÉREZ VÁZQUEZ, a national of Spain, domiciled at Plaza Manuel Becerra, 15 Bis, 3D, Madrid, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 September 2009;

24. JUAN CARLOS ESCRIBANO GARCÍA, a national of Spain, domiciled at Serrano, 6, Madrid, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 SEPTEMBER 2009;

25. MARCOS GÓMEZ GARCÍA, a national of Spain, domiciled at Playa de Benicasim, 13, Madrid, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 September 2009;

26. MARTÍN TEBAR LESS, a national of Spain, domiciled at General Pardiñas, 74, 1º Izq., Madrid, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 September 2009;

27. JAUME MIQUEL NAUDÍ a national of Spain, domiciled at Avenida del Llano Castellano, 51, 28034 Madrid, holder of Spanish Identification Number 37,742,160-B, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 September 2009; and

28. ANSELM VAN DER AUWELANT, a national of Belgium, married, domiciled at Avda. del Llano Castellano, n° 51 (Madrid), holder of NIE number X5384653-P, represented by Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on 17 September 2009.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing parties sub 1) to 28) declare being the current shareholders (the "Shareholders") representing:

- 99.60 % of the Class A Shares;
- 100% of the Class B1 Shares;
- 100% of the Class B2 Shares;
- 100% of the Class B3 Shares;
- 100% of the Class B4 Shares; and as further detailed on the attendance list attached to the present deed;

of the share capital of MEP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.163, incorporated by a deed of Maître André Schwachtgen, dated 23 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 August 2005, n° 793, p. 38031 (the "Company").

II. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 27 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 September 2007, n° 2067, p. 99201.

III. The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the current nominal value of all the shares ("parts sociales") issued by the Company from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.00);

2. Conversion of all the existing shares ("parts sociales") of the Company pro rata to their initial number of issuance in order to keep the same proportion of the shareholding between the current holders;

3. Creation of a new class C of preference shares to be named "Class C Preference Shares", divided into class C1 preference shares and class C2 preference shares (to be named respectively "Class C1 Preference Shares" and "Class C2 Preference Shares"), having the rights and obligations as defined hereafter;

4. Increase of the Company's share capital by an amount of nine million Euro (EUR 9,000,000,-) so as to raise it from its current amount of nine hundred eighty-five thousand four hundred Euro (EUR 985,400,-) divided into nine hundred twenty-seven thousand (927,000) Class A Shares and fifty-eight thousand four hundred (58,400) Class B Shares to nine million nine hundred eighty-five thousand four hundred Euro (EUR 9,985,400,-) divided into nine hundred twenty-seven thousand (927,000) Class A Shares, fifty-eight thousand four hundred (58,400) Class B Shares, eight million three hundred fifty-one thousand four hundred sixty (8,351,460) Class C1 Preference Shares and six hundred forty-eight thousand five hundred forty (648,540) Class C2 Preference Shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00);

5. Issuance of eight million three hundred fifty-one thousand four hundred sixty (8,351,460) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of fifty one million eight hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-three Euro and ninety Cent (EUR 51,824,753.90) linked to such Class C1 Preference Shares and six hundred forty-eight thousand five hundred forty (648,540) new Class C2 Preference Shares without a share premium; all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and having the rights and obligations as defined hereafter;

6. Acceptance of the subscription of the new Class C Preference Shares as follows:

(i) four million one hundred seventy-five thousand seven hundred thirty (4,175,730) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of twenty-five million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 25,912,376.95) linked to such Class C1 Preference Shares and three hundred twenty-four thousand two hundred seventy (324,270) new Class C2 Preference Shares without a share premium, all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, by CT Fashion A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, ("CT Fashion A"), by a contribution in cash of thirty million four hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 30,412,376.95) and to allocate such Class C1 Preference Shares and Class C2 Preference Shares to CT Fashion A, and

(ii) four million one hundred seventy-five thousand seven hundred thirty (4,175,730) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of twenty-five million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 25,912,376.95) linked to such Class C1 Preference Shares and three hundred twenty-four thousand two hundred seventy (324,270) new Class C2 Preference Shares without a share premium; all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, by CT Fashion B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, ("CT Fashion B"), by a contribution in cash of thirty million four hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 30,412,376.95) and to allocate such Class C1 Preference Shares and Class C2 Preference Shares to CT Fashion B.

7. Change of the fiscal year so that the fiscal year shall start every year on the 1<sup>st</sup> day of March and end on the last day of February of the following year;

8. Subsequent amendment mainly of the following articles of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 7) above:

- article 2 ("Definitions");
- article 5 ("Share Capital");
- article 19 ("Financial Year");
- article 20 ("Annual Accounts - Legal Reserve- Entitlement to the Interim Profit - Allocation of the Final Profit of the Company"); and
- article 21.2 ("Allocation of the Second Part Liquidation Boni of the Company").

IV. As a result of the aforementioned attendance list, the present meeting is duly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the above agenda and consequently the appearing parties, duly represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to change the current nominal value of all the shares ("parts sociales") issued by the Company from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.00).

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVE to convert all the existing shares ("parts sociales") of the Company pro rata to their initial number of issuance in order to keep the same proportion of the shareholding between the current holders and further ACKNOWLEDGE that after the change of the nominal value and the conversion of the existing shares, the share capital

of the Company is divided into nine hundred twenty-seven thousand (927,000) Class A Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B1 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B2 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B3 Shares and fourteen thousand six hundred (14,600) Class B4 Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00).

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVE to create a new class C of preference shares to be named "Class C Preference Shares", divided into class C1 preference shares and class C2 preference shares (to be named respectively "Class C1 Preference Shares" and "Class C2 Preference Shares"), each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) and having the rights and obligations as defined hereafter.

*Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's share capital by an amount of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred eighty-five thousand four hundred Euro (EUR 985,400.-) divided into nine hundred twenty-seven thousand (927,000) Class A Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B1 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B2 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B3 Shares and fourteen thousand six hundred (14,600) Class B4 Shares, to nine million nine hundred eighty-five thousand four hundred Euro (EUR 9,985,400.-) divided into nine hundred twenty-seven thousand (927,000) Class A Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B1 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B2 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B3 Shares, fourteen thousand six hundred (14,600) Class B4 Shares, eight million three hundred fifty-one thousand four hundred sixty (8,351,460) Class C1 Preference Shares and six hundred forty-eight thousand five hundred forty (648,540) Class C2 Preference Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00).

*Fifth resolution*

The Shareholders RESOLVE to issue eight million three hundred fifty-one thousand four hundred sixty (8,351,460) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of fifty-one million eight hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-three Euro and ninety Cent (EUR 51,824,753.90) linked to such Class C1 Preference Shares and six hundred forty-eight thousand five hundred forty (648,540) new Class C2 Preference Shares without a share premium; all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and having the rights and obligations as defined hereafter.

*Subscription / Payment*

1. There now appeared, Séverine Michel, prenamed, acting in her capacity as manager and authorised signatory pursuant to the resolutions of the meeting of the board of managers held on 16 September 2009 of CT Fashion A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, ("CT Fashion A").

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CT Fashion A, prenamed, to four million one hundred seventy-five thousand seven hundred thirty (4,175,730) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of twenty-five million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 25,912,376.95) linked to such Class C1 Preference Shares and three hundred twenty-four thousand two hundred seventy (324,270) new Class C2 Preference Shares without a share premium, all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and to make payment in full for all such newly subscribed Class C Preference Shares by a contribution in cash of thirty million four hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 30,412,376.95).

2. There now appeared, Séverine Michel, prenamed, acting in her capacity as manager and authorised signatory pursuant to the resolutions of the meeting of the board of managers held on 16 September 2009 of CT Fashion B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, ("CT Fashion B").

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CT Fashion B, prenamed, to four million one hundred seventy-five thousand seven hundred thirty (4,175,730) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of twenty-five million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 25,912,376.95) linked to such Class C1 Preference Shares and three hundred twenty-four thousand two hundred seventy (324,270) new Class C2 Preference Shares without a share premium; all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and to make payment in full for all such newly subscribed Class C Preference Shares by a contribution in cash of thirty million four hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 30,412,376.95).

The person appearing declared that the newly issued Class C Preference Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of sixty million eight hundred twenty-four thousand seven hundred

fifty-three Euro and ninety Cent (EUR 60,824,753.90), proof of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Sixth resolution*

The Shareholders RESOLVE to accept the subscription of:

(i) CT Fashion A by a contribution in cash of a total amount of thirty million four hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 30,412,376.95) of four million one hundred seventy-five thousand seven hundred thirty (4,175,730) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of twenty-five million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 25,912,376.95) linked to such Class C1 Preference Shares and three hundred twenty-four thousand two hundred seventy (324,270) new Class C2 Preference Shares without a share premium, all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each; and

(ii) CT Fashion B by a contribution in cash of a total amount of thirty million four hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 30,412,376.95) of four million one hundred seventy-five thousand seven hundred thirty (4,175,730) new Class C1 Preference Shares, together with a total share premium of twenty-five million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-six Euro and ninety-five Cent (EUR 25,912,376.95) linked to such Class C1 Preference Shares and three hundred twenty-four thousand two hundred seventy (324,270) new Class C2 Preference Shares without a share premium; all new Class C Preference Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

*Seventh resolution*

The Shareholders RESOLVE to change the fiscal year of the Company so that the fiscal year shall start every year on the first day of March and end on the last day of February of the following year.

Therefore the current fiscal year which has started on January 1<sup>st</sup>, 2009 shall exceptionally end on the last day of February 2010.

*Eighth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend the following Company's Articles': article 2 "Definitions", article 5 "Share Capital", article 19 "Financial Year", article 20 "Annual Accounts -Legal Reserve- Entitlement to the Interim Profit - Allocation of the Final Profit of the Company", and article 21.2 "Allocation of the Second Part Liquidation Boni of the Company", which shall forthwith read as follows:

**" Art. 2. Definitions.**

- "Accumulated Refund" means at a given moment, the aggregated amount of all Refunds, as they are defined below, determined up to that moment.
- "Accumulated Reserve A" means at a given moment, the total First Part Reserve A (as defined in Article 20.2.3) accumulated over the elapsed Financial Years.
- "Accumulated Reserve B" means at the end of a given moment, the total First Part Reserve B (as defined in Article 20.2.3) accumulated over the elapsed Financial Years.
- "Accumulated Reserve C" means at the end of a given moment, the total First Part Reserve C (as defined in Article 20.2.3) accumulated over the elapsed Financial Years.
- "Accumulated Reserve D1" means at a given moment, the total Second Part Reserve D1 (as defined in Article 20.2.4) accumulated over the elapsed Financial Years.
- "Accumulated Reserve D2" means at a given moment, the total Second Part Reserve D2 (as defined in Article 20.2.4) accumulated over the elapsed Financial Years.
- "Articles" means these articles of association in their present and future form and as amended from time to time (and Article shall be construed accordingly);
- "Board of Managers" (Conseil de Gérance) has the meaning as set forth in Article 11.
- "CPECs" means, at a given moment the outstanding convertible preferred equity certificates of category A that might have been issued by the Company and "CPEC" means any of them.
- "Class A Shares" means the Shares of class A and "Class A Share" means any of them.
- "Class B Shares" means the Shares other than the Class A Shares and the Class C Preference Shares, collectively.
- "Class B1 Shares" means the Shares of class B1 and "Class B1 Share" means any of them.
- "Class B2 Shares" means the Shares of class B2 and "Class B2 Share" means any of them.
- "Class B3 Shares" means the Shares of class B3 and "Class B3 Share" means any of them.
- "Class B4 Shares" means the Shares of class B4 and "Class B4 Share" means any of them.
- "Class C Preference Shares" means the Shares other than the Class A Shares and the Class B Shares, collectively.
- "Class C1 Preference Shares" means the preference Shares of class C1 and "Class C1 Preference Share" means any of them.

- "Class C2 Preference Shares" means the preference Shares of class C2 and "Class C2 Preference Share" means any of them.
- "Company" means the société à responsabilité limitée MEP S.à r.l governed by these Articles.
- "Company Act" means the Luxembourg law of the 15<sup>th</sup> of August 1915 on commercial companies as amended from time to time.
- "CVC Shareholders" means collectively, the following CVC funds: Coral Feeder L.P.; CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P., CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P. and CVC Europe Enterprise (Cayman) LP.
- "Final Profit" means, at the end of a given Financial Year, the total amount of the First Part Final Profit and the Second Part Final Profit of the Company.
- "Financial Year" has the meaning as set forth in Article 19.
- "First Classes B Shares" means, for a given Financial Year, the Class B Shares other than the Last Class B Shares, which are still in issue on the first day of such Financial Year and "First Classes B Share" means any of such Shares.
- "First Part Final Profit" means, at the end of a given Financial Year, 42.236% of the Final Profit of the Company that may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of the Company Act.
- "First Part Interim Profit" means, at any moment during a Financial Year, 42.236% of the Interim Profit before any redemption and/or repurchase of CPECs.
- "First Part Liquidation Boni" means 42.236% of the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company.
- "General Shareholders Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company.
- "Interim Profit" means, at any moment during a Financial Year, the total amount of the First Part Interim Profit and the Second Part Interim Profit.
- "Last Class B Shares" means, for a given Financial Year, the Shares of the last Class B Shares, based on a numerical order, which are still in issue on the first day of such Financial Year and "Last Class B Share" means any of such Shares.
- "Liquidation Boni" means the total amount of the First Part Liquidation Boni and the Second Part Liquidation Boni.
- "Managers" (Gérants) means the members of the Board of Managers and "Manager" (Gérant) means any of them.
- "Manager of Class A" (Gérant de Classe A) has the meaning as set forth in Article 11.
- "Manager of Class B" (Gérant de Classe B) has the meaning as set forth in Article 11.
- "Manager of Class C" (Gérant de Classe C) has the meaning as set forth in Article 11.
- "PAI Shareholders" means collectively, the following PAI funds; PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR.
- "Par Value B" means, at any moment of a given Financial Year, the aggregate par value of the outstanding First Classes B Shares.
- "Permira Shareholders" means; collectively, the following Permira funds; Permira Europe II LP. 1, Permira Europe II LP. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited.
- "Premium A" means, with respect to a given Financial Year, the total amount paid during such Financial Year by the Company to the holders of CPECs, in excess of the aggregate par value of the CPECs repurchased and/or redeemed by the Company.
- "Premium B" means, with respect to a given Financial Year, the total amount paid during such Financial Year by the Company to the holders of Last Class B Shares, in excess of the aggregate par value and share premium of the Last Class B Shares repurchased by the Company.
- "Refund" means, with respect to a given distribution of Preference Yield, as defined in Section 20.2.4, the amount that, increased in a theoretical remuneration at a 15% yearly rate (for the period elapsed between the issuance of the Class C Preference Shares and such distribution of Preference Yield), would result in the amount of such Preference Yield.
- "Second Part Final Profit" means, at the end of a given Financial Year, 57.764% of the Final Profit of the Company that may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of the Company Act.
- "Second Part Interim Profit" means, at any moment during a Financial Year, 57.764% of the Interim Profit before any redemption and/or repurchase of CPECs.
- "Second Part Liquidation Boni" means 57.764% of the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company.
- "Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them.
- "Shares" means collectively all shares in issue of any class and "Share" means any of them.
- "Yield" means, at a given moment, the total amount of the yield, expressed in a percentage of the par value of the CPECs, accrued on the outstanding CPECs in accordance with the terms and conditions of such CPECs. This term also

includes the remuneration that may have been accrued on any financing instruments into which the CPECs may have been converted."

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at nine million nine hundred eighty-five thousand four hundred Euro (EUR 9,985,400.-) represented by:

- nine hundred twenty-seven thousand (927,000) Class A Shares (parts sociales);
- fourteen thousand six hundred (14,600) Class B1 Shares (parts sociales);
- fourteen thousand six hundred (14,600) Class B2 Shares (parts sociales);
- fourteen thousand six hundred (14,600) Class B3 Shares (parts sociales);
- fourteen thousand six hundred (14,600) Class B4 Shares (parts sociales);
- eight million three hundred fifty-one thousand four hundred sixty (8,351,460) Class C1 Preference Shares (parts sociales); and
- six hundred forty-eight thousand five hundred forty (648,540) Class C2 Preference Shares (parts sociales).

Each Share having a par value of one Euro (EUR 1.00).

Each Share is entitled to one vote at General Shareholders' Meeting.

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in the proportion as determined by these Articles, it being understood that any Share on which a share premium has been paid will be solely and exclusively entitled to such share premium as well as to the portion of such share premium that has been allocated to the legal reserve."

" **Art. 19. Financial year.** The Company's financial year runs from the first day of March of each year and ends on the last day of February of the following year (the "Financial Year").

" **Art. 20. Annual accounts - Legal reserve - Entitlement to the interim profit - Allocation of the final profit of the company.**

#### 20.1. Annual Accounts - Legal Reserve

Each year, as of the last day of February, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year Five (5) percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the legal reserve amount to One Tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

#### 20.2. Entitlement to the Interim Profit - Allocation of the Final Profit of the Company

##### 20.2.1. Entitlement to the First Part Interim Profit

At any moment during the Financial Year, the respective classes of Class A Shares and Class B Shares, except the Class C Preference Shares, shall be entitled to the First Part Interim Profit as follows:

A. To the extent there exist sufficient First Part Interim Profit, the first Classes B Shares shall be preferentially entitled, *pari passu*, to a portion of the First Part Interim Profit calculated using the following formula:

$$[0.25\% \times \text{Par Value B}]$$

B. Thereafter, the other classes of Shares, except the Class C Preference Shares, shall be entitled to the outstanding First Part Interim Profit as follows:

- The Class A Shares shall be entitled, *pari passu*, to a portion of the First Part Interim Profit calculated using the following formula:

$$[92.7\% \times (\text{First Part Interim Profit} + \text{Yield})] - \text{Yield}$$

- The Last Class B Shares shall be entitled, *pari passu*, to a portion of the First Part Interim Profit calculated using the following formula:

$$[7.3\% \times (\text{First Part Interim Profit} + \text{Yield})] - [0.25\% \times \text{Par Value B}]$$

##### 20.2.2. Entitlement to the Second Part Interim Profit

At any moment during the Financial Year, the Class C Preference Shares shall be entitled to the Second Part Interim Profit as follows:

A. To the extent there exist sufficient Second Part Interim Profit, the Class C1 Preference Shares shall be preferentially entitled, *pari passu*, to a portion of the Second Part Interim Profit for an amount resulting from the following formula:

$$\text{Preference Yield} = \text{EUR } 51,824,753.90 \times (1 + [15\% \times d/360])$$

Where "d" is the number of days elapsed between the day in which the Class C Preference Shares are issued and each payment of the Second Part Interim Profit.

B. Thereafter, if there is any cash outstanding from the Second Part Interim Profit, the Class C1 Preference Shares and the Class C2 Preference Shares shall be entitled, *pari passu*, to a portion of the Second Part Interim Profit such as provided for by any private agreement that may have been entered into between the Shareholders and the Company.

#### 20.2.3 Allocation of the First Part Final Profit of the Company

At the end of each Financial Year, the First Part Final Profit shall be, preferentially and to the extent there exist sufficient First Part Final Profit, allocated to a reserve attached to the First Classes B Shares (the "First Part Reserve C") in an amount calculated using the following formula:

$$[0.25\% \times \text{Par Value B}]$$

Thereafter, the outstanding First Part Final Profit shall be allocated to a reserve attached to the Class A Shares (the "First Part Reserve A") and to a reserve attached to the Last Class B Shares (the "First Part Reserve B"), in amounts calculated using the following formula:

$$\text{First Part Reserve A} = [92.7\% \times (\text{First Part Final Profit} + \text{Premium A} + \text{Premium B} + \text{Yield})] - [\text{Yield} + \text{Premium A}]$$

$$\text{First Part Reserve B} = [7.3\% \times (\text{First Part Final Profit} + \text{Premium A} + \text{Premium B} + \text{Yield})] - [\text{Premium B} + \text{First Part Reserve C}]$$

The First Part Reserve A, the First Part Reserve B and the First Part Reserve C may be distributed or accumulated, as decided by the Shareholders in conformity with the provisions of the Company Act.

The First Part Reserve A, the First Part Reserve B and the First Part Reserve C shall be accumulated but shall not be distributed without prior approval of the Board of Managers.

#### 20.2.4 Allocation of the Second Part Final Profit of the Company

At the end of each Financial Year, the Second Part Final Profit shall be allocated as follows:

A. To the extent there exist sufficient Second Part Final Profit, a portion of the Second Part Final Profit shall be allocated to a reserve attached to the Class C1 Preference Shares (the "Second Part Reserve D1") according to the following rules.

- If the Preference Yield, as defined in Section 20.2.2, has been fully distributed, the Second Part Reserve D1 shall be nil.

- If no Preference Yield has been previously distributed, the Second Part Reserve D1 shall be:  $\text{EUR } 51,824,753.90 \times (1 + [15\% \times d/360])$ , where "d" is the number of days elapsed between the day in which the Class C Preference Shares are issued and each of the allocations of the Second Part Reserve D1.

- If the Preference Yield has been partially distributed, it will be deemed that the amount distributed is the aggregate of (i) Refund and (ii) the remuneration of Refund at a 15% yearly rate (over the period elapsed between the day in which Class C Preference Shares are issued and the payment of the Preference Yield).

In this case, the Second Part Reserve D1 will amount to the aggregate of: (a) Outstanding Financing (meaning EUR 51,824,753.90 - Accumulated Refund) plus (b) the remuneration of Outstanding Financing, at a 15% yearly rate (over the period elapsed between the day in which Class C Preference Shares are issued and each of the allocations of the Second Part Reserve D1).

B. Thereafter, if there is any cash outstanding from the Second Part Final Profit, a portion of the outstanding Second Part Final Profit shall be allocated to the Second Part Reserve D1 and a reserve attached to the Class C2 Preference Shares (the "Second Part Reserve D2") such as provided for by any private agreement that may have been entered into between the shareholders and the Company.

The Second Part Reserve D1 and the Second Part Reserve D2 may be distributed or accumulated, as decided by the Shareholders in conformity with the provisions of the Company Act.

The Second Part Reserve D1 and the Second Part Reserve D2 shall be accumulated but shall not be distributed without prior approval of the Board of Managers."

#### " Art. 21.2. Allocation of the Second Part Liquidation Boni of the Company. "

- The Class C Preference Shares shall be entitled to the outstanding Second Part Liquidation Boni (the "Second Part Outstanding Liquidation Boni") as follows:

- The Class C1 Preference Shares shall be in priority entitled to payment of the Accumulated Reserve D1 (the amount of the Accumulated Reserve D1 shall be updated at the end of each Financial Year according to the rules contained in Section 20.2.4).

- The Class C2 Preference Shares shall be in priority entitled to payment of the Accumulated Reserve D2."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Permira Europe II L.P. 1, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 17 septembre 2009;

2. Permira Europe II L.P. 2, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 17 septembre 2009;

3. Permira Europe II C.V.3, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 17 septembre 2009;

4. Permira Europe II C.V.4, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 17 septembre 2009;

5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son manager Permira (Europe) Limited, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 17 septembre 2009;

6. Schroder Ventures Investments Limited, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son nominee, SV (Nominees) Limited, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 17 septembre 2009;

7. PAI Europe IV A FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

8. PAI Europe IV B FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

12. PAI Europe IV C FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

14. PAI Europe IV D FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, agissant par sa société de gestion PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 16 septembre 2009;

16. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., un Limited Partnership des îles Cayman dont le siège social sis à Grand Cayman, Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistré au

Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro CR-12399, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 16 septembre 2009;

17. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALEL FUND - A L.P., un Limited Partnership des îles Cayman dont le siège social sis à Grand Cayman, Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistré au Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro CR-12789, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 16 septembre 2009;

18. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALEL FUND - B L.P., un Limited Partnership des îles Cayman dont le siège social sis à Grand Cayman, Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistré au Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro CR-12790, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 16 septembre 2009;

19. CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., un Limited Partnership de Delaware (Etats-Unis d'Amérique) dont le siège social sis à Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 16 septembre 2009;

20. CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., un Limited Partnership des îles Cayman dont le siège social sis à Grand Cayman, Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistré au Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro CR-12788, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 16 septembre 2009;

21. CORAL FEEDER L.P., un Limited Partnership de Jersey dont le siège social sis à Saint Helier (Jersey), 22 Grenville Street, Jersey, et enregistré au Jersey Financial Services Commission sous le numéro L.P.635, ici représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 16 septembre 2009;

22. JESÚS MARÍA DOMÍNGUEZ RODRÍGUEZ, de nationalité espagnole, domicilié à Balandro, 40, 8, Madrid, représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009;

23 JOSÉ FRANCISCO PÉREZ VÁZQUEZ, de nationalité espagnole, domicilié à Plaza Manuel Becerra, 15 Bis, 3D, Madrid, représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009;

24 JUAN CARLOS ESCRIBANO GARCÍA, de nationalité espagnole, domicilié à Serrano, 6, Madrid, représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009;

25. MARCOS GÓMEZ GARCÍA, de nationalité espagnole, domicilié à Playa de Benicasim, 13, Madrid, représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009;

26. MARTÍN TEBAR LESS, de nationalité espagnole, domicilié à General Pardiñas, 74, 1° Izq., Madrid, représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009;

27. JAUME MIQUEL NAUDÍ, de nationalité espagnole, domicilié à Avenida del Llano Castellano, 51, 28034 Madrid, représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009; et

28. ANSELM VAN DER AUWELANT, de nationalité belge, domicilié à Avenida del Llano Castellano, n° 51 (Madrid), représenté par Séverine Michel, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 septembre 2009.

Les procurations susmentionnées, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

I. Les parties comparantes sub 1) à 28) sont les actuels associés (les "Associés") représentant:

- 99,60 % des Parts Sociales de Classe A;
- 100 % des Parts Sociales de Classe B1;
- 100 % des Parts Sociales de Classe B2;
- 100 % des Parts Sociales de Classe B3;
- 100 % des Parts Sociales de Classe B4; et tel que détaillé dans la liste de présence attaché au présent acte,

de MEPS.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.163, constituée par acte de Maître André Schwachtgen en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, en date du 8 août 2005, n° 793, p. 38031 (la "Société").

II. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 septembre 2007, n°2067, p. 99201.

III. Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, reconnaissent d'être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Conversion des parts sociales existantes au pro rata de leur nombre initial d'émission afin de garder la même proportion de détention entre les associés actuels;

3. Création d'une nouvelle catégorie C de part sociale préférentielle devant être nommée "Parts Sociales Préférentielles de Classe C", divisée en part sociale préférentielle C1 et en part sociale préférentielle C2 (devant être nommées respectivement "Parts Sociales Préférentielles de Classe C1" et "Parts Sociales Préférentielles de Classe C2") ayant les droits et obligations tels que définis ci-après;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents Euros (EUR 985.400.-) représenté par neuf cent vingt-sept mille (927.000) Parts Sociales de Classe A et cinquante-huit mille quatre cents (58.400) Parts Sociales de Classe B à un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents Euros (EUR 9.985.400.-) représenté par neuf cent vingt-sept mille (927.000) Parts Sociales de Classe A, cinquante-huit mille quatre cents (58.400) Parts Sociales de Classe B, huit millions trois cent cinquante et un mille quatre cent soixante (8.351.460) Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et six cent quarante-huit mille cinq cent quarante (648.540) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5. Emission de huit millions trois cent cinquante et un mille quatre cent soixante (8.351.460) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante et un millions huit cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-trois Euro et quatre-vingt-dix cent (EUR 51.824.753,90) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et six cent quarante-huit mille cinq cent quarante (648.540) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C2, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

6. Acceptation de la souscription des nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C de la manière suivante:

- quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent trente (4.175.730) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 25.912.376,95) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, et trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix (324.270) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 sans prime d'émission, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune par CT Fashion A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("CT Fashion A"), par un apport en numéraire de trente millions quatre cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 30.412.376,95) et allocation de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 à CT Fashion A; et

- quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent trente (4.175.730) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 25.912.376,95) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, et trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix (324.270) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 sans prime d'émission, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune par CT Fashion B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("CT Fashion B"), par un apport en numéraire de trente millions quatre cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 30.412.376,95) et allocation de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 à CT Fashion B.

7. Modification de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence chaque année, le premier jour de mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

8. Modification subséquente des articles suivants des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 7):

- Article 2 ("Définitions");
- Article 5 ("Capital Social");
- Article 19 ("Année Sociale");
- Article 20 ("Comptes annuels - Réserve Légale - Répartition des Profits de la Société"); et
- Article 21.2 ("Allocation de la Seconde Partie du Boni de Liquidation de la Société").

IV. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-avant que la présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte que les parties comparantes, dûment représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune à un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT de convertir toutes les parts sociales existantes de la Société au pro rata de leur nombre initial d'émission afin de garder la même proportion de détention entre les associés actuels et RECONNAISSENT que suite à la modification de la valeur nominale et la conversion des parts sociales existantes, le capital social de la Société est divisé en neuf cent vingt-sept mille (927.000) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B1, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B2, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B3 et quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B4, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés DECIDENT de créer une nouvelle catégorie C de part sociale préférentielle devant être nommée "Parts Sociales Préférentielles de Classe C", divisée en part sociale préférentielle C1 et en part sociale préférentielle C2 (devant être nommées respectivement "Parts Sociales Préférentielles de Classe C1" et "Parts Sociales Préférentielles de Classe C2") ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions d'Euro (EUR 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents Euro (EUR 985.400,-) représenté par neuf cent vingt-sept mille (927.000) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B1, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B2, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B3 et quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B4, à un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents Euro (EUR 9.985.400,-) représenté par neuf cent vingt-sept mille (927.000) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B1, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B2, quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B3 et quatorze mille six cents (14.600) Parts Sociales de Classe B4, huit millions trois cent cinquante et un mille quatre cent soixante (8.351.460) Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et six cent quarante-huit mille cinq cent quarante (648.540) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés DECIDENT d'émettre huit millions trois cent cinquante et un mille quatre cent soixante (8.351.460) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante et un millions huit cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-trois Euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 51.824.753,90) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et six cent quarante-huit mille cinq cent quarante (648.540) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C2, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

#### *Souscription / Paiement*

1. Ensuite, a comparu, Séverine Michel, susmentionnée, agissant en sa qualité de gérante et mandataire dûment autorisé par les résolutions de la réunion du conseil de gérance tenu le 16 septembre 2009 de CT Fashion A.S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("CT Fashion A").

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de CT Fashion A, susmentionnée, à quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent trente (4.175.730) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 25.912.376,95) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, et à trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix (324.270) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 sans prime d'émission, toutes les Parts Sociales Préférentielles de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C par un apport en numéraire de trente millions quatre cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 30.412.376,95).

2. Ensuite, a comparu, Séverine Michel, susmentionnée, agissant en sa qualité de gérante et mandataire dûment autorisé par les résolutions de la réunion du conseil de gérance tenu le 16 septembre 2009 de CT Fashion B.S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("CT Fashion B").

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de CT Fashion B, susmentionnée, à quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent trente (4.175.730) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 25.912.376,95) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, et à trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix (324.270) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 sans prime d'émission, toutes les Parts Sociales Préférentielles de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer

intégralement ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C par un apport en numéraire de trente millions quatre cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 30.412.376,95).

La comparante déclare que les Parts Sociales Préférentielles de Classe C nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de soixante millions huit cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-trois Euro et quatre-vingt-dix Cents (EUR 60.824.753,90) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Sixième résolution*

Les Associés DECIDENT d'accepter la souscription de:

(i) CT Fashion A, par apport en nature d'un montant total de trente millions quatre cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 30.412.376,95), de quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent trente (4.175.730) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 25.912.376,95) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, et trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix (324.270) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 sans prime d'émission, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune; et

(ii) CT Fashion B, par apport en nature d'un montant total de trente millions quatre cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 30.412.376,95), de quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent trente (4.175.730) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent douze mille trois cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-quinze Cent (EUR 25.912.376,95) liée à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, et trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix (324.270) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 sans prime d'émission, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Septième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence chaque année, le premier jour de mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

En conséquence l'année sociale en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se terminera exceptionnellement le dernier jour de février de l'année 2010.

#### *Huitième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT de modifier les articles suivants des Statuts de la Société: article 2 ("Définitions"), article 5 ("Capital Social"), article 19 ("Année Sociale"), article 20 ("Comptes annuels - Réserve Légale - Répartition des Profits de la Société") et article 21.2 ("Allocation de la Seconde Partie du Boni de Liquidation de la Société"), qui auront désormais la teneur suivante:

##### **" Art. 2. Définitions.**

"Assemblée Générale des Associés" désigne toute assemblée générale des Associés de la Société;

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales sans distinction de classe et "Associé" désigne chacun d'eux;

"Associés CVC" signifie collectivement, les fonds CVC suivants; Coral Feeder L.P.; CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A LP., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P., CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P. et CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.;

"Associés PAI" signifie collectivement, les fonds PAI suivants; PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR;

"Associés Permira" signifie collectivement, les fonds Permira suivants; Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited;

"Boni de Liquidation" désigne le montant total de la Première Partie du Boni de Liquidation et de la Seconde Partie du Boni de Liquidation;

"Conseil de Gérance" a la signification définie à l'Article 11;

"CPECs" signifie, à un moment donné, les "Certificats de Capitaux Convertibles Préférentiels" de catégorie A (ci-après "CPECs") en circulation qui ont été émis par la Société et "CPEC" désigne respectivement chaque certificat;

"Exercice financier" a la signification telle qu'indiquée dans l'Article 19;

"Gérants" fait référence aux membres du Conseil de Gérance et "Gérant" désigne chacun d'eux;

"Gérant de Classe A" a la signification telle qu'indiquée dans l'Article 11.

"Gérant de Classe B" a la signification telle qu'indiquée dans l'Article 11.

"Gérant de Classe C" a la signification telle qu'indiquée dans l'Article 11.

"Loi sur les Sociétés" réfère à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 15 août 1915 telle qu'amendée;

"Parts Sociales" s'entend sans distinction de classe de toutes les parts sociales émises, et "Part Sociale" s'entend de chacune d'elles;

"Parts Sociales A" désigne les parts sociales de classe A et "Part Sociale A" désigne chacune d'elles;

"Parts Sociales B" désigne, collectivement, toutes autres parts sociales que les Parts Sociales A et les Parts Sociales Préférentielles de Classe C;

"Parts Sociales B1" désigne les parts sociales de classe B1 et "Part Sociale B1" désigne chacune d'elles;

"Parts Sociales B2" désigne les parts sociales de classe B2 et "Part Sociale B2" désigne chacune d'elles;

"Parts Sociales B3" désigne les parts sociales de classe B3 et "Part Sociale B3" désigne chacune d'elles;

"Parts Sociales B4" désigne les parts sociales de classe B4 et "Part Sociale B3" désigne chacune d'elles;

"Parts Sociales B de Dernière Classe" signifie, pour un Exercice Financier donné, les Parts Sociales de la dernière classe des Parts Sociales de Classe B, dans l'ordre numérique, qui sont toujours en circulation au premier jour dudit Exercice Financier et "Part Sociale B de Dernière Classe" s'entend d'une de ces parts sociales;

"Parts Sociales B de Première Classe" signifie, pour un Exercice Financier donné, les Parts Sociales B autres que les Parts Sociales B de Dernière Classe qui sont toujours en circulation au premier jour dudit Exercice Financier et "Part Sociale B de Première Classe" s'entend d'une de ces parts sociales;

"Parts Sociales Préférentielles de Classe C" collectivement, toutes autres parts sociales que les Parts Sociales A et les Parts Sociales B;

"Parts Sociales Préférentielles de Classe C1" désigne les parts sociales préférentielles de classe C1 et "Part Sociale Préférentielle de Classe C1" désigne chacune d'elles;

"Parts Sociales Préférentielles de Classe C2" désigne les parts sociales préférentielles de classe C2 et "Part Sociale Préférentielle de Classe C2" désigne chacune d'elles;

"Première Partie du Boni de Liquidation" désigne 42,236% du surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif de la Société;

"Première Partie du Profit Final" désigne, à la fin d'un Exercice Financier donné, 42,236% du Profit Final de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément aux dispositions de Loi sur les Sociétés;

"Première Partie du Profit Intérimaire" désigne, à un moment quelconque pendant un Exercice Financier, 42,236% du Profit Intérimaire avant tout rachat de CPECs;

"Prime A" signifie, pour un Exercice Financier donné, le montant total payé par la Société aux détenteurs de CPECs au cours dudit Exercice Financier, en excès de la valeur totale au pair comptable des CPECs rachetés et/ou remboursés par la Société;

"Prime B" signifie, pour un Exercice Financier donné, le montant total payé par la Société aux détenteurs de Parts Sociales B de Dernière Classe au cours dudit Exercice Financier, en excès de la valeur totale, au pair comptable, des Parts Sociales B de Dernière Classe augmentées de leur prime d'émission, rachetées et/ou remboursées par la Société;

"Profit Final" signifie, à la fin d'un Exercice Financier donné, le montant total de la Première Partie de Profit Final et de la Seconde Partie de Profit Final de la Société;

"Profit Intérimaire" signifie, à tout moment d'un l'Exercice Financier, le profit intérimaire avant tout rachat et/ou remboursement de CPECs;

"Remboursement" signifie, à une distribution donnée de Rendement Préférentiel, tel que défini à l'Article 20.2.4, le montant qui a accru dans une rémunération théorique à un taux annuel de 15% (pour la période écoulée entre l'émission des Parts Sociales Préférentielles de Classe C et ladite distribution de Rendement Préférentiel.

"Remboursement Accumulé" signifie, à un moment donné, le montant total des Remboursements tels que définis ci-après, déterminé à ce moment.

"Rendement" signifie, à un moment donné de l'Exercice Financier le montant total du rendement, exprimé en pourcentage de la valeur au pair comptable des CPECs compte tenu des Termes & Conditions desdits CPECs, qui doivent avoir été déclarés par le Conseil de Gérance sur lesdits CPECs durant l'Exercice Financier donné."

"Réserves Accumulées A" signifie, à un moment donné, le total de Première Partie Réserve A (telles que définies à l'Article 20.2.3) accumulée au cours des Exercices Financiers écoulés;

"Réserves Accumulées B" signifie, à un moment donné, le total de Première Partie Réserve B (telles que définies à l'Article 20.2.3) accumulée au cours des Exercices financiers écoulés;

"Réserves Accumulées C" signifie, à un moment donné, le total de Première Partie Réserve C (telles que définies à l'Article 20.2.3) accumulée au cours des Exercices financiers écoulés;

"Réserves Accumulées D1" signifie, à un moment donné, le total de Première Partie Réserve D1 (telles que définies à l'Article 20.2.4) accumulée au cours des Exercices financiers écoulés;

"Réserves Accumulées D2" signifie, à un moment donné, le total de Première Partie Réserve D2 (telles que définies à l'Article 20.2.4) accumulée au cours des Exercices financiers écoulés;

"Seconde Partie du Boni de Liquidation" désigne 57,764% du surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif de la Société;

"Seconde Partie du Profit Final" désigne, à la fin d'un Exercice Financier donné, 57,764% du Profit Final de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément aux dispositions de Loi sur les Sociétés;

"Seconde Partie du Profit Intérimaire" désigne, à un moment quelconque pendant un Exercice Financier, 57,764% du Profit Intérimaire avant tout rachat de CPECs;

"Société" signifie la société à responsabilité limitée MEP S.à r.l soumise aux présents statuts;

"Statuts" signifie les présents statuts dans leur forme actuelle et future, tels qu'ils seront amendés (et "Article" réfère à un article desdits Statuts);

"Valeur Nominale B" signifie, à tout moment de l'Exercice Financier, la valeur nominale totale des Parts Sociales B de Première Classe encore en circulation."

" **5. Capital social.** Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents Euro (EUR 9.985.400,-) représenté par:

- neuf cent vingt-sept mille (927.000) parts sociales de classe A;
- quatorze mille six cents (14.600) parts sociales de classe B1;
- quatorze mille six cents (14.600) parts sociales de classe B2;
- quatorze mille six cents (14.600) parts sociales de classe B3;
- quatorze mille six cents (14.600) parts sociales de classe B4;
- huit millions trois cent cinquante e un mille quatre cent soixante (8.351.460) Parts Sociales Préférentielles de Classe C1; et
- six cent quarante-huit mille cinq cent quarante (648.540) Parts Sociales Préférentielles de Classe C2.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25).

Chaque part sociale donne droit à un vote à l'Assemblée Générale des Associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs sociaux et profits dans la proportion définie par les présents Statuts, étant entendu que toute Part Sociale au titre de laquelle une prime d'émission a été payée donnera droit uniquement et exclusivement à la prime d'émission ainsi qu'à une fraction de cette prime d'émission correspondant à celle allouée à la réserve légale".

" **Art. 19. Exercice financier.** L'Exercice Financier court du premier jour de mars de chaque année au dernier jour de février de l'année suivante (l'"Exercice Financier")".

" **Art. 20. Comptes Annuels - Réserve Légale - Répartition des Profits de la Société.**

20.1. Comptes Annuels - Réserve Légale

Il est dressé chaque année au dernier jour de février, un état des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un compte de profits et pertes.

Le solde créditeur de la balance du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le profit net de la Société.

Chaque année, cinq (5) pour cent du profit net seront alloués à la réserve légale.

La déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital souscrit. Toutefois, si la réserve a été entamée, quelle qu'en soit l'époque et la raison, celle-ci doit être reconstituée dans les conditions de l'alinéa précédent.

20.2. Droit au Profit Intérimaire - Allocation du Profit Final de la Société

20.2.1 Allocation de la Première Partie du Profit Intérimaire

A tout moment de l'Exercice Financier, les classes respectives de Parts Sociales A et Parts Sociales B, à l'exception des Parts Sociales Préférentielles de Classe C ouvrent droit à la Première Partie du Profit Intérimaire compte tenu de ce qui suit:

A. Dès lors qu'il existe une Première Partie du Profit Intérimaire suffisante, les Parts Sociales B de Première Classe bénéficieront de droits préférentiels, pari passu, à une proportion de la Première Partie du Profit Intérimaire calculée sur base de la formule suivante:

$[0,25\% \times \text{Valeur Nominale B}]$ .

B. Ensuite, les autres classes de Parts Sociales, à l'exception des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, se voient attribuer un droit à rétribution sur la Première Partie du Profit Intérimaire restant de la manière suivante;

Les Parts Sociales A ont droit, pari passu, à une proportion de la Première Partie du Profit Intérimaire calculée sur base de la formule suivante:

$[92,7\% \times (\text{Première Partie du Profit Intérimaire} + \text{Rendement})] - \text{Rendement}$

Les Parts Sociales B de Dernière Classe ont droit, pari passu, à une proportion de la Première Partie du Profit Intérimaire calculée sur base de la formule suivante:

$[7,3\% \times (\text{Première Partie du Profit Intérimaire} + \text{Rendement})] - [0,25\% \times \text{Valeur Nominale B}]$ .

20.2.2 Allocation de la Seconde Partie du Profit Intérimaire

A tout moment de l'Exercice Financier, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C ouvrent droit à la Seconde Partie du Profit Intérimaire compte tenu de ce qui suit:

A. Dès lors qu'il existe une Seconde Partie du Profit Intérimaire suffisante, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 bénéficieront de droits préférentiels, pari passu, à une proportion de la Seconde Partie du Profit Intérimaire calculée sur base de la formule suivante:

$$\text{Rendement Préférentiel} = \text{EUR } 51.824.753,90 \times (1 + [15\% \times d/360])$$

"d" désigne le nombre de jours écoulés entre le jour ou les Parts Sociales Préférentielles de Classe C sont émises et chaque paiement de la Seconde Partie du Profit Intérimaire.

B. Ensuite, s'il reste du liquide de la Seconde Partie du Profit Intérimaire, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 et les Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 se voient attribuer pari passu, à une proportion de la Seconde Partie du Profit Intérimaire tel que déterminé par tout contrat privé ayant été conclu entre la Société et les Associés.

#### 20.2.3. Allocation de la Première Partie du Profit Final de la Société

Au terme de chaque Exercice Financier, la Première Partie du Profit Final doit être, par préférence et dans la mesure où il existe suffisamment de Première Partie du Profit Final, alloué à une réserve liée aux Parts Sociales B de Première Classe (la "Première Partie Réserve C") pour un montant calculé à l'aide de la formule suivante:

$$[0,25\% \times \text{Valeur Nominale B}]$$

Ensuite, la Première Partie du Profit Final restant doit être alloué à une réserve liée aux Parts Sociales A (la "Première Partie Réserve A") et à une réserve liée aux Parts Sociales B de Dernière Classe (la "Première Partie Réserve B"), pour des montants calculés à l'aide de la formule suivante:

$$\text{Première Partie Réserve A} = [92,7\% \times (\text{Première Partie du Profit Final} + \text{Prime A} + \text{Prime B} + \text{Rendement})] - [\text{Rendement} + \text{Prime A}]$$

$$\text{Première Partie Réserve B} = [7,3\% \times (\text{Première Partie du Profit Final} + \text{Prime A} + \text{Prime B} + \text{Rendement})] - [\text{Prime B} + \text{Première Partie Réserve C}]$$

Les Première Partie Réserve A, Première Partie Réserve B et Première Partie Réserve C sont distribuées ou accumulées, tel qu'il en est décidé par les Associés en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Les Première Partie Réserve A, Première Partie Réserve B et Première Partie Réserve C doivent être accumulées mais non distribuées sans l'approbation préalable du Conseil de Gérance.

#### 20.2.4. Allocation de la Seconde Partie du Profit Final de la Société

Au terme de chaque Exercice Financier, la Seconde Partie du Profit Final doit être allouée compte tenu de ce qui suit:

A. Dès lors qu'il existe une Seconde Partie du Profit Final suffisante, une portion de la Seconde Partie du Profit Final doit être allouée à une réserve liée aux Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 (la "Seconde Partie Réserve D1") selon les règles suivantes:

- Si le Rendement Préférentiel, tel que défini dans la Section 20.2.2 a été entièrement distribuée la Seconde Partie Réserve D1 doit être nulle.

- Si aucun Rendement Préférentiel n'a été distribué précédemment, la Seconde Partie Réserve D1 doit être:

$$\text{EUR } 51.824.753,90 \times (1 + [15\% \times d/360])$$

"d" désigne le nombre de jours écoulés entre le jour ou les Parts Sociales Préférentielles de Classe C sont émises et chaque paiement de la Seconde Partie Réserve D1.

- Si aucun Rendement Préférentiel n'a été partiellement distribué, il sera considéré que le montant distribué sera le total de (i) Remboursement et (ii) la rémunération du Remboursement à un taux annuel de 15% (sur la période écoulée entre le jour ou les Parts Sociales Préférentielles de Classe C sont émises et le paiement du Rendement Préférentiel).

Dans ce cas, la Seconde Partie Réserve D1 s'élèvera au montant total de: (a) Financement Restant (signifiant EUR 51.824.753,90 -Remboursements Accumulés) plus (b) la rémunération du Financement Restant à un taux annuel de 15% (sur la période écoulée entre le jour ou les Parts Sociales Préférentielles de Classe C sont émises et la Seconde Partie Réserve D1).

B. Ensuite, s'il reste du liquide de la Seconde Partie du Profit Final, une portion de la balance de la Seconde Partie du Profit Final sera allouée à la Seconde Partie Réserve D1 et une réserve liée aux Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 (la "Seconde Partie Réserve D2") tel que déterminé par tout contrat privé ayant été conclu entre la Société et les Associés.

Les Seconde Partie Réserve D1 et Seconde Partie Réserve D2 sont distribuées ou accumulées, tel qu'il en est décidé par les Associés en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Les Seconde Partie Réserve D1 et Seconde Partie Réserve D2 doivent être accumulées mais non distribuées sans l'approbation préalable du Conseil de Gérance."

#### " Art. 21.2. Allocation de la Seconde Partie du Boni de Liquidation de la Société.

- Les Parts Sociales Préférentielles de Classe C bénéficieront du restant de la Seconde Partie du Boni de Liquidation (la "Seconde Partie du Boni de Liquidation Restant") de la manière suivante:

- Les Parts Sociales Préférentielles de Classe C1 bénéficieront en priorité du paiement de la Reserve D1 Accumulée (le montant de la Reserve D1 Accumulée doit être mise à jour à la fin de chaque Exercice Financier conformément aux règles contenues dans la Section 20.2.4).

- Les Parts Sociales Préférentielles de Classe C2 bénéficieront en priorité du paiement de la Reserve D2 Accumulée."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ six mille euros (EUR 6.000).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, représenté comme dit ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Michel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39347. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009133376/959.

(090160540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

#### **P.I.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 64.842.

L'an deux mil neuf, le seizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „P.I.N. S.A.", avec siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 64842, constituée sous la dénomination de PODINI INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 625 du 2 septembre 1998 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2009, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Clôture de l'exercice social au 16 septembre 2009 et approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 16 septembre 2009;

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder;

3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Rome, Via Gramsci n. 14, de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal;

4. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "P.I.N. S.p.A." et approbation des nouveaux statuts en français dont le texte sera annexé au présent acte;

5. Nomination de Giovanni PODINI, né le 13 décembre 1958 à Bolzano (BZ) et demeurant à I-39100 Bolzano (Italie), Via Cassa di Risparmio, 4, au poste d'Administrateur unique de la société;

6. Nomination comme commissaires aux comptes de: Sindaci effettivi: Moser Albino (Presidente del Collegio sindacale), Thomas ZOZIN et Laresse Filon Arcangelo; Sindaci supplenti: Negri Tullio et Alber Josef.

7. Nomination de TAX CONSULT S.A., afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société;

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 16 septembre 2009 et approuve le bilan de clôture de la Société arrêté au 16 septembre 2009, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 16 septembre 2009.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société dans le registre des sociétés en Italie.

La société a son siège légal dans la commune de Rome en Italie, aux seules fins d'inscription auprès du registre compétent, à savoir, le Registre des Sociétés.

Le mandataire des actionnaires représentés, Monsieur Salvatore Desiderio, précité déclare que l'adresse du siège social est Via Gramsci n. 14 à Rome, Italie.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une Société par Actions et de changer la dénomination sociale en "P.I.N. S.p.A."

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont la version française restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur unique Giovanni Podini, né le 13 décembre 1958 à Bolzano (BZ) et demeurant à I-39100 Bolzano (Italie), Via Cassa di Risparmio, 4.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

En qualité de membres effectifs du collège syndical (Sindaci effettivi):

- Moser Albino (Presidente del Collegio sindacale), né à Bressanone (BZ) le 01.09.1946, demeurant au Via San Quirino 36/3, Bolzano (BZ), CF. numéro MSR LBN 46P01 B160Q, inscrit en qualité de Revisori contabili sous DM 12.04.1995 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 31 bis du 21.04.1995;

- Thomas Zozin, né à Bolzano (BZ) le 10.02.1974, demeurant à Bolzano (BZ), Via Bottai n. 16, C.F.numéro ZZN TMS 74B10 A952V, inscrit en qualité de Revisori contabili sous DM 19/07/2005 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 60 du 29.07.2005

- Larese Filon Arcangelo, né à Auronzo di Cadore (I), le 8 mars 1971, demeurant à Auronzo di Cadore (BL) Via Padova nr. 19, CF. numéro LRSRNG71C08A501B, inscrit en qualité de Revisori contabili sous DM 09/06/2004 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro n. 47 du 15.06.2004

En qualité de membres suppléants du collège syndical (Sindaci supplenti):

- Negri Tullio, né à Bolzano le 12.04.1961, demeurant à Località Mata 76/L Lazise (VR), CF. numéro NGR TLL 61D12 A952Y, inscrit en qualité de Revisori contabili sous DM 12/04/1995 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 32 bis du 28.04.1995

- Alber Josef, né à Merano (BZ) le 06.01.1970, demeurant à Terlano (BZ) Via al Monte n. 7, CF. numéro LBRJSF70A06F132H, inscrit en qualité de Revisori contabili sous DM 09/01/ 2008 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 6 du 22.01.2008.

#### Septième résolution

L'Assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer la société TAX CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lydia SCHNEIDER, Salvatore DESIDERIO, Fabienne PERUSINI, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 septembre 2009. LAC/2009/38112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009133377/112.

(090161079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

#### **Institution de Participation Industrielle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 48.206.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of September.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### APPEARED:

The limited liability company SYNERGY PARTNERS S.A.R.L., established and having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 146330,

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE, s.à.r.l., (the "Company"), established and having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 48206, has been incorporated by deed of Me Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on the 28<sup>th</sup> of June 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 445 of the 9<sup>th</sup> of November 1994, and whose articles of incorporation have been modified several times and for the last time by deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on 12<sup>th</sup> of December 2006, published in the Memorial C number 195 of the 16<sup>th</sup> of February 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

*First resolution*

Decision is taken to modify the purpose of the company and to amend article 2 of the bylaws as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The Company may also make any transaction related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, to monetize any such, to develop such enterprises, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sell some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also engage in the following transactions; it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by a Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public."

*Second resolution*

Decision is taken to amend article 11 of the bylaws as follows:

" **Art. 11.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée SYNERGY PARTNERS S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B146330,

ici représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE, s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48206, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 du 9 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et par la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 16 février 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entièreté de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: TASKIRAN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3629. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133366/171.

(090160902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

#### **Ligiol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.250,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le Gérant Unique*

Référence de publication: 2009133536/14.

(090160879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**S.C.I. Immotecte, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg E 4.168.

 —  
**STATUTS**

L'an deux mille neuf,

Le treize octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Ghasem GHASEMPOOR, architecte diplômé, né à Sari (Iran), le 22 février 1959, demeurant à D-54298 Igel, Schauinsland 35,

2.- Monsieur Hamid Reza ETEMADI-DEYLAMI, indépendant, né à Rasht (Iran), le 16 mars 1956, demeurant à L-8213 Mamer, 14B, rue du Baumbusch,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 2.** La société prend la dénomination sociale de "S.C.I. Immotecte", société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ghasem GHASEMPOOR, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
3.- Monsieur Hamid Reza ETEMADI-DEYLAMI, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	<u>50</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter tous immeubles.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à deux.

2.- Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Monsieur Ghasem GHASEMPOOR, prénommé,

Monsieur Hamid Reza ETEMADI-DEYLAMI, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Ghasempoor, H. R. Etemadi-Deylami, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: LAC / 2009 / 43306. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009133815/124.

(090161793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

**Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.526.

—  
EXTRAIT

Par les résolutions du 20 octobre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Mark Dunstan de ses fonctions de gérant de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009133575/16.

(090160993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**BBYNESS Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 125.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133579/10.

(090160744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.398.

—  
EXTRAIT

Par les résolutions du 20 octobre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Mark Dunstan de ses fonctions de gérant de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009133574/16.

(090160994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

### **Inada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 148.640.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Patrick PETERS, agent immobilier, né à Ettelbruck le 22 mai 1967 demeurant à B-3600 Genk, Steeneikstraat 39;

2) Monsieur Paul HOSS, employé privé, né à Ettelbruck le 13 juin 1966, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 2, Avenue J.F. Kennedy;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "INADA S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité de la commune par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de meubles, d'articles de Wellness, de sport, de vêtements ainsi que de tous biens et marchandises généralement quelconques.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUROS 125,00 chacune.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les quatre-vingt pour cent (80%). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2010.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Patrick PETERS, prénommé . . . . .	80
2. Monsieur Paul HOSS, prénommé . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (800,00 €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.
2. Est nommé gérant unique de la société: Monsieur Paul HOSS, prénommé.
3. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.
4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PETERS, P. HOSS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2009. DIE/2009/9599. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,00).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 12 octobre 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009133347/79.

(090160736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Swicorp International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.929.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133546/10.

(090160477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133547/12.

(090160480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**EPF Holdings 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.654.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133549/12.

(090160485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.031.

---

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133550/12.

(090160486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Converter Technologies Luxembourg s.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1232 Howald, 127, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 29.848.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133578/10.

(090160743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Uninvest IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour UNIVEST IV

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2009133568/14.

(090161140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 60.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133580/10.

(090160746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Gravina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 137.179.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour: GRAVINA S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009133561/13.

(090160503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Servidis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.921.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 octobre 2009..

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009133556/11.

(090160496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Chanuka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 68.722.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 octobre 2009..

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009133555/11.

(090160494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Beaumanière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 115.953.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133553/10.

(090160492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Beumanière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.953.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133552/10.

(090160491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.023.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133551/12.

(090160487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**EPF Holdings 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.472.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133548/12.

(090160483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**International Gears Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

*Pour INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A., Société anonyme holding*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009133558/13.

(090160499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Madame Ledin et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.350.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133581/10.

(090160753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Galim Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.182.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 29 septembre 2009*

*Résolution.*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009133245/14.

(090160889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Athis, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.980.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président,
- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009133218/19.

(090160888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Hauck & Aufhäuser Alternative Investments Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 21, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 16. März 2009 in Luxemburg stattfand:*

Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à.r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Hauck & Aufhäuser Alternative Investments Services S.A. mit Wirkung vom 16. März 2009 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hauck & Aufhäuser Alternative Investments Services S.A. für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Oktober 2009.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investments Services S.A.

Bernd Sinnwell / Achim Welschoff

Référence de publication: 2009133751/16.

(090160930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Mercedes-Benz Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.  
R.C.S. Luxembourg B 57.028.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerhard Roth / Gerd Bitterlich  
CEO / CFO

Référence de publication: 2009133604/11.

(090161201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 70.694.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 8 juin 2009 à 09.00 heures*

*Résolution unique.*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Monsieur Joseph Winandy en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009133263/14.

(090160899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Fauveluxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 142.794.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des gérants tenue le 19 mai 2009*

Les gérants ont décidé de nommer comme Président du Conseil de Gérance Mr Edgard ZORBIBE.

Pour copie conforme  
Signatures  
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2009133264/13.

(090160914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 40.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133541/10.

(090160893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Belgravia European Properties Holding 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 128.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

102816

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133545/11.

(090160472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Funs Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.643.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 29 septembre 2009*

*Résolution.*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2009133246/14.

(090160885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**Immoscout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 142.295.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 SEP 2009.

Frank MOLITOR

*Notaire*

Référence de publication: 2009133481/12.

(090161112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---

**C.B.I. Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.268.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 octobre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pietro TAMPALINI, demeurant professionnellement au 5 Via Aldo Moro, I-25124 Brescia, Italie
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009133217/21.

(090160878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

---